



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance des Ibode

Question écrite n° 27533

Texte de la question

Mme Barbara Pompili attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État (Ibode). Tandis que le décret n° 2015-74 leur attribue de nouveaux actes exclusifs, les Ibode ne bénéficient pas de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) mise en place par le décret n° 2017-1527, ce dernier ne concernant que les infirmiers et infirmiers anesthésistes. Dans un contexte de tensions des services hospitaliers et au vu des missions qu'ils exercent, les Ibode demandent une meilleure reconnaissance de leurs compétences et une revalorisation, qui passerait notamment par le bénéfice de la NBI. Elle l'interroge donc sur les réponses que le Gouvernement entend réserver aux demandes des Ibode pour améliorer leur situation et redonner de l'attractivité à cette fonction.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Pompili](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27533

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2103

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)